



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E160925

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2025

ÉDITÉ LE

20/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/03/2016

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 21/04/2024

0

Raison sociale : CARTERON JULIEN

540 PROMENADE DE LA CHAPELLE
42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE

Siret : 819 107 442 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 20636737704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 20636737704

Situation fiscale et sociale : A jour au 15/10/2024

Téléphone : 06 71 04 08 68

Portable : 06 71 04 08 68

Fax :

Site Internet :

E-mail : carteronjulien42@gmail.com

Responsabilité légale :

CARTERON JULIEN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	15/12/2021
5211 PROB	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/11/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	15/12/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.